

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

27 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le 27 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard DE REU, Maire de la commune, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 avril 2017 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Bernard DE REU, Bernard DENNE, Alain CHAUSSOY, Pascale TARD, Christine CAMPAGNE, Elisabeth CAPRON, Patricia COPIN, Freddy LEFEBVRE, Lucie LETURGEZ, Philippe LOURDEL, conseillers municipaux.

Etaient excusés : Madame Alexandra HERMANT et Monsieur Julien MAHIEU

Madame Alexandra HERMANT donne pouvoir à Madame Patricia COPIN.

Monsieur CHAUSSOY Alain est élu secrétaire de séance.

## **I. Approbation du Procès-Verbal de la Réunion du 03 mai 2017,**

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion.

Aucune remarque n'est apportée.

Le conseil approuve à l'unanimité ce compte rendu.

## **II. FDE : Redevance occupation 2016**

La séance ouverte, Monsieur le Maire précise que pour percevoir la redevance occupation 2016, il y a lieu de retenir l'avis du Conseil Municipal.

La redevance est fixée à 415 euros pour l'année 2016, avec une longueur de réseaux de 7358m et un taux fixé à 1.16%.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

## **III. Adhésion intercommunalité du Sud Artois au Syndicat Mixte pôle Artois Douaisis**

Monsieur le Maire explique que suite à la loi NOTRE, l'intercommunalité du Sud Artois est désormais obligé de créer un Syndicat Mixte. Ce syndicat se nommera, « Pôle métropolitain Artois Douaisis »

Le conseil est unanime pour donner un avis favorable pour l'adhésion au Syndicat.

#### **IV. Délibération intégration du résultat du CCAS au budget de la commune**

Monsieur le maire rappelle la dissolution du CCAS au 31 décembre 2016.

Pendant l'année 2016, le CCAS présente un résultat excédentaire de 1472.64 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord à l'unanimité.

Ce montant sera intégré dans le budget communal.

#### **V : Elections des délégués pour les sénatoriales**

Monsieur le Maire informe les conseillers, que pour la désignation des délégués et des suppléants aux élections sénatoriales, la date fixée par la Préfecture au 30 juin impérativement.

La prochaine réunion du Conseil municipal est donc fixée au 30 juin 2017 à 09h salle du conseil.

#### **VI : Convention accueil enfants de la commune de Biefvillers – les Bapaume**

La commune d'Achiet le grand accueil des enfants de la commune de Biefvillers-les-Bapaume.

La convention est arrivée à échéance, et nous devons prendre une nouvelle délibération pour pouvoir la renouveler.

Depuis de nombreuses années, le montant forfaitaire demandé pour cet accueil n'a jamais été revalorisé.

Après discussion, le Conseil Municipal décide :

- De renouveler la convention avec la commune de Biefvillers-les -Bapaume
- De passer de 350 euros à 400 euros par enfant et par an à compter de la rentrée de septembre 2017.

Les membres du conseil, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à ce sujet.

#### **VII : Création d'une régie pour la cantine – garderie**

Monsieur le maire propose de créer une régie pour la cantine garderie de la commune. Pour se rendre compte du fonctionnement actuel, il donne la parole à Monsieur DENNE trésorier de l'association Accueil Loisirs Enfance.

Monsieur Bernard DENNE donne le détail des dépenses et des recettes pour l'année 2015-2016.

Après précisions et explications apportées par le trésorier sur la gestion de l'association ALE pour la partie cantine-garderie, Madame Patricia COPIN fait remarquer que la mise à disposition De Monsieur BOGACZYK Arnaud et de Madame Sylviane FALEMPIN, (employés de la mairie) seraient à inclure dans les dépenses. Il conviendra également d'établir une convention de ses deux employés avec la mairie.

Après discussions, Monsieur le Maire met au vote la question suivante : Voulez-vous que l'association continue à gérer la cantine-garderie ?

Le vote se divise ainsi :

Pour : 8

Contre : 2

Abstention : 1

La gestion de la cantine et garderie restera donc à l'ALE.

### **VIII : Création d'un poste d'agent pour la cantine – garderie**

Le poste devant être créé en cas de reprise de la cantine garderie par la mairie, celui-ci n'a pas lieu d'être créé pour le moment.

### **IX : Nouvelle organisation scolaire**

Le résultat du sondage de l'école établi par Mme Engrand est le suivant :

Il y a eu 74 réponses.

- 65 parents voudraient revenir à la semaine de 4 jours
- 9 seulement sont contre

Dans les 65 réponses positives les sujétions pour les horaires sont les suivantes :

- 36 pour commencer à 8h30
- 10 pour commencer à 8h45
- 19 pour commencer à 09h00

Suite au résultat du sondage des parents d'élèves, monsieur le Maire propose de revenir à la semaine de 4 jours si le décret passe avant début septembre.

Le Conseil vote à l'unanimité cette décision.

### **X : Divers**

#### *Chasse*

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une société de chasse vient d'être constituée et qu'il a d'ailleurs reçu un courrier de celle-ci demandant l'autorisation de chasser sur la lagune. Monsieur le Maire a déjà répondu défavorablement car la lagune accueille désormais des oies pour effectuer l'entretien du terrain.

Le conseil entérine la décision prise par monsieur le Maire.

#### *Photocopieur*

Monsieur le Maire explique que la mairie et l'école sont dotées de nouveaux photocopieurs de marque Riso. En effet, une offre intéressante avait été proposée, et de ce fait la mairie va économiser par an la somme d'environ 2600 euros.

En contrepartie de la signature du nouveau contrat, le fournisseur RISO attribue un chèque de partenariat à la mairie pour un montant de 9006.70 euros, qui absorbera le coût des anciens contrats jusqu'à la fin d'engagement.

Le conseil accepte de recevoir ce chèque et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

*Subvention Tennis* Monsieur le Maire expose le problème de l'association de tennis de la commune. En effet, celle-ci a des problèmes de trésorerie. Le tennis club a omis de demander la subvention 2017. Celle-ci lui sera versée à réception de son courrier.

*Arrêt de bus* La question du déplacement de l'arrêt de bus est de nouveau abordée. Monsieur le Maire explique qu'il a eu rendez-vous avec le département mais qu'aucune solution n'a été trouvée. Certains conseillers demandent l'établissement d'un devis pour l'achat d'un abri de bus avec la signalétique adéquate.

*Jus de fruit* Monsieur le maire informe les membres du conseil le coût par an pour la distribution du jus de fruit à l'école. A ce jour depuis le début de l'année 2017, la commune a dépensé la somme de 1300 euros. Le conseil décide de prolonger la distribution de jus de fruit.

Monsieur Lourdel signale qu'un camion se gare toujours devant chez Monsieur Lourdel Anthony. Il demande également ou en est le montage du ballon d'eau chaude pour la boulangerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h.

M. DE REU Bernard

M. DENNE Bernard

M. CHAUSSOY Alain

Mme TARD Pascale

Mme CAMPAGNE Christine

Mme CAPRON Élisabeth

Mme COPIN Patricia

M LEFEBVRE Freddy

Mme LETURGEZ Lucie

M LOURDEL Philippe